



## CYLO-RANDONNEURS LOURDAIS

### REGLEMENT INTERIEUR



#### **1. FONCTIONNEMENT DU CLUB**

Le club a la vocation d'accueillir et d'offrir une structure aux adeptes de la petite reine, jeunes, moins jeunes, femmes, hommes de Lourdes et de ses environs, pour la pratique du cyclotourisme.

Le cyclotourisme est un loisir. Il faut donc pouvoir le pratiquer avec plaisir et tout mettre en œuvre pour développer la convivialité et l'esprit d'équipe au sein du club.

Les sorties s'effectuent le mardi, jeudi et samedi. La distance varie entre 65 et 100km selon la période de l'année. Des sorties à la journée, de plus longue distance, sont organisées le samedi en mai, juin, juillet, août et septembre. Le détail des sorties est diffusé chaque mois par courriel à chaque membre. Les départs se font devant le siège du club.

Trois groupes sont constitués afin de permettre à chacun de rouler à l'allure qui lui convient, en fonction de son état de forme du moment.

Le premier groupe comprend les cyclotouristes qui peuvent rouler à un bon rythme.

Le deuxième groupe comprend ceux qui veulent rouler à une allure plus modérée tout en faisant le même circuit.

Le troisième groupe comprend ceux qui réalisent un circuit plus court à une allure encore plus modérée.

Chaque groupe a un responsable. Dans un groupe, tout membre du bureau devient responsable selon la priorité suivante :

- Président,
- Secrétaire,
- Trésorier,

puis viennent ensuite, dans le même ordre, le vice-président, le secrétaire adjoint et le trésorier adjoint.

Si aucun des membres du bureau ne fait partie du groupe, un membre du Comité de Direction le remplacera. La priorité sera donnée au plus âgé.

Le rôle du responsable de groupe est de veiller à la cohésion du groupe. Il peut demander de ralentir lorsqu'une personne est à la traine ou a du mal à suivre le groupe. Lorsque nécessaire, il fait des rappels à la sécurité et veille au bon déroulement de la sortie.

Les deux premiers groupes partent en même temps et roulent un certain temps ensemble. L'allure correspond à celle qui convient au deuxième groupe (le responsable du groupe deux est en tête du peloton). Après quelques kilomètres et sous la décision des responsables de groupe, les groupes se séparent.

Si les deux premiers groupes restent ensemble, le responsable du deuxième groupe devient le responsable de l'ensemble du groupe et l'allure sera celle du deuxième groupe.

La traversée de Lourdes doit se faire à allure réduite, avec un peloton compact afin d'éviter que certains soient bloqués aux feux tricolores. Les feux de signalisation, les stops ainsi que les priorités doivent être respectés.

Les sorties à la journée ont également un responsable de groupe qui valide les horaires et les circuits proposés dans le programme mensuel, en fonction de la météo du jour. Ce référent aura un suppléant. Ceux-ci seront désignés chaque année par le Comité de Direction.

Comme indiqué dans les statuts, la cotisation est fixée au moment de l'assemblée générale. Lors de l'inscription d'un nouvel adhérent, celui-ci s'acquitte de sa cotisation plus 20€ et reçoit, en plus de sa licence, un maillot du club. Cette somme de 20€ sera réévaluée chaque année par le Comité de Direction.

Des réunions mensuelles sont organisées de mars à octobre. Elles doivent permettre à ceux, qui ont des commentaires à faire sur le fonctionnement du club, de s'exprimer.

Les membres du Comité de Direction doivent être présents lors des réunions mensuelles.

## **2. SECURITE**

Ce paragraphe n'a pas pour but de faire le tour de l'aspect sécurité. Un recueil dédié à la sécurité est disponible au siège du club. Chaque membre pourra le consulter. De nombreux rappels à la sécurité sont également faits lors des réunions mensuelles.

Il est toutefois rappelé aux cyclotouristes les points suivants :

- le code de la route doit être impérativement respecté,
- le port du casque est obligatoire,
- un bilan de santé doit être réalisé régulièrement,
- une réduction de la fréquence de pédalage peut parfois éviter un incident cardiaque,
- la prudence est indispensable.

### **3. CHARTE**

Il est primordial de développer l'esprit d'équipe et de camaraderie pour que chaque rencontre, réunion ou sortie à vélo devienne un plaisir de se retrouver.

Pour développer la convivialité, il est nécessaire :

- de choisir son groupe,
- d'éviter les conflits inutiles,
- de garder son calme,
- d'être tolérant,
- de porter le maillot du club,
- de développer les occasions de rencontre.

Plus particulièrement, chaque membre du club doit :

- a) Choisir son groupe et s'adapter à l'allure du groupe :
  - un cyclotouriste en forme doit accepter de lever le pied quand c'est nécessaire,
  - s'il est juste, suite à une longue coupure, il doit s'entraîner seul ou avec le groupe de niveau inférieur afin de retrouver le niveau.
- b) Etre solidaire de son groupe et tout particulièrement :
  - partir et rentrer avec l'ensemble du groupe,
  - mettre pied à terre lors des crevaisons ou ennuis mécaniques d'un autre cyclotouriste,
  - ralentir si un ou plusieurs cyclotouristes sont en difficulté, signe que l'allure moyenne est trop élevée,
  - attendre pour repartir ensemble lors d'un arrêt technique ou sanitaire.
- c) Rouler à une allure régulière :
  - modérée en côte, allure basée sur les moins rapides (sauf pour les longues côtes ou les cols où les grimpeurs ont le droit de se faire plaisir, à condition d'attendre au sommet pour ne repartir que lorsque le dernier est arrivé, mais après lui avoir laissé le temps de reprendre son souffle),
  - soutenue sur le plat, mais sans excès (dans les roues, on doit pouvoir tenir une conversation),
  - prudemment en descente tout en laissant des espaces afin d'assurer une bonne sécurité.

d) Veiller à sa sécurité et à celle du groupe, c'est à dire :

- rouler à droite et pas à plus de deux de front,
- maintenir un espace de sécurité avec le cycliste qui le précède,
- signaler ses changements de direction et ses arrêts,
- libérer la chaussée lors des arrêts,
- se placer en file indienne lorsque les conditions de circulation l'exigent,
- signaler les obstacles sur la chaussée,
- respecter le code de la route,
- emprunter les itinéraires conseillés aux cyclistes,
- utiliser un vélo en bon état.

e) Respecter la nature, son environnement et autrui :

- ne pas jeter de papiers et emballages dans la nature,
- ne pas se soulager en agglomération et tout particulièrement contre les murs des maisons,
- être courtois vis-à-vis des autres cyclistes et des automobilistes.

#### **4. SEJOURS D'UNE SEMAINE**

Des séjours d'une semaine, ou plus, peuvent être organisés par le club. Une participation aux dépenses pourra être décidée par le Comité de Direction. Les personnes non adhérentes au club pourront participer à ces séjours mais ne pourront pas bénéficier de cette participation.

Ces séjours ne doivent pas faire l'objet de prise illégale d'intérêt par les organisateurs.

#### **5. PARTICIPATION FINANCIERE AUX OBSEQUES D'UN ADHERENT OU PROCHE**

Le club prend en charge l'achat d'une gerbe ou couronne à hauteur de 50€ pour les obsèques :

- d'un membre du club,
- d'un ancien membre du club,
- d'un proche parent d'un membre.

La décision sera prise par le Président du club.

Le club pourra également adresser un message de condoléances.

Révision 1 du 18 janvier 2026

Le Président  
Rafael MORENO

Le secrétaire  
Henri BERGES